



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 67321

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la mémoire des premiers événements d'Algérie survenus en mai 1945. En effet, dans la mémoire de nos deux pays, la France et l'Algérie divergent notamment sur ce que l'on a pu appeler « les massacres de Sétif ». Ainsi la date du 8 mai 1945 est fêtée en Algérie, non comme la date de commémoration de la reddition des forces nazies, mais comme une date de deuil et de répression sur toute l'Algérie. Les causes de ces événements dramatiques, dont la responsabilité est portée par la France, sont restées souvent méconnues et réclameraient une information objective par des historiens reconnus de part et d'autre de la Méditerranée. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire que, le 27 février dernier, l'ambassadeur de France en Algérie a, pour la première fois, rendu hommage aux victimes des massacres de Sétif et évoqué une tragédie inexcusable. De même, M. Michel Barnier, alors ministre des affaires étrangères, a rappelé, dans un entretien avec le journal algérien El Watan, l'importance du travail de mémoire dans les relations de la France et de l'Algérie, afin de surmonter les pages les plus douloureuses pour les peuples algérien et français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67321

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6051

**Réponse publiée le :** 23 août 2005, page 7953